

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2019

Le quatre novembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 29 octobre 2019.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 29 octobre 2019.

Nombre de membres en exercice : 26 - Présents : 18 - Absents : 4 - Absents excusés ayant donné pouvoir : 4
- Votants : 22

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoints*, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. EL YAKOUTY Abdelhak, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, Mme PES Catherine, Mme PILON Aurélie, M. SECHAUD Jean-François, *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. CAVARD Jérôme (pouvoir à M. BAUD Jean-François), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à Mme PES Catherine), M. MERCIER Denis (pouvoir à Mme CUBY Valérie), Mme PEZARD Sarah (pouvoir à Mme PILON Aurélie)

Absents : M. BURNET Frédéric, M. DASSONVILLE Damien, Mme FICHARD Andrée, M. QUETSTROEY Laurent

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Angèle Lucette

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Angèle Lucette est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2019 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires générales

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 16 septembre 2019.

2. ZAEi LES LANCHES à Cervens - Approbation des conditions d'acquisition par Thonon Agglomération, d'un foncier situé au sein de la ZAE intercommunale des Lanches au profit de la commune de Cervens en vue d'une cession à un tiers

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions d'acquisition par Thonon Agglomération, de la parcelle cadastrée ZN 224p (lot A) sise sur la ZAEi les Lanches à Cervens, d'une surface de 672 m², pour un montant de 56 448 €TTC, au profit de la commune de Cervens en vue d'être cédée à M. Jacques VESIN ou toute société de substitution dans le cadre de l'implantation de son activité artisanale.

APPROUVE la création d'une servitude de passage cadastrée S1 sur le plan de bornage n° 191146 établi par le cabinet de géomètre CANEL, d'une contenance de 84 m² permettant l'accès à la parcelle ZN 224p (lot A) à prendre sur la parcelle ZN 224p (lot B),

PRECISE que :

- Ces transactions (acquisition puis cession) entrent dans le champ de la TVA totale,
- Le taux de TVA en vigueur est à ce jour de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- S'agissant de l'acquisition par Thonon Agglomération, les frais seront supportés pour moitié par la commune de Cervens et pour moitié par Thonon Agglomération,
- S'agissant de la cession, les frais seront supportés par l'acquéreur.

CHARGE l'étude de Maître Agnès HILLARD-MANZI, Notaire à Thonon-les-Bains, d'accomplir les formalités nécessaires à cette acquisition,

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

3. SPL Destination Léman/Cession des Actions

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE,

DE CÉDER 50 actions de la SPL « Destination Léman » au profit de Thonon Agglomération à la valeur nominale de 100 € par action, soit un total de cession de 5 000 € ;

D'AUTORISER le Maire à signer l'ordre de mouvement de titres correspondant à cette cession ;

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Rétrocession EPF/Commune parcelle B 1996

Le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** d'acquérir le bien ci avant mentionné, nécessaire à la réalisation de son projet de MJC et de Maison de Santé.
- ✓ **ACCEPTE** qu'un acte soit établi au prix de 522.919,27 euros TTC :
 - Valeur vénale 487.386,38 euros HT conformément à l'avis de France Domaine
 - TVA 20% 35.532,89 euros
- ✓ **ACCEPTE** de rembourser à l'EPF :
 - le solde de l'investissement, pour la somme de 162.462,14
 - la TVA, pour la somme de 35.532,89 euros.
- ✓ **S'ENGAGE** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. Cession Commune/Teractem

Le conseil, à la majorité des membres présents

Nombre de votants : 21

Pour : 17

Contre : 4 (Mme PES et un pouvoir de Mme DUFOUR, M. BARRS, M. SECHAUD)

Abstention : 1 (M. BERLY)

DECIDE de céder le lot n° 1 de la parcelle cadastrée B 1996 d'une superficie de 524 m² pour la somme de 112 650,00 €, hors taxes et frais d'acte.

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

Ressources humaines

6. Création d'un emploi permanent - Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux - Direction des Services Techniques

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} décembre 2019, d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Finances

7. Attribution de subventions - Année 2019

Le Conseil, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition d'attribution des subventions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, articles 6574.

ASSOCIATIONS	Proposition 2019
DIVERS	7 600,00
Ensemble pour le Téléthon	600,00
OCCE école élémentaire projet « classe de neige »	6 000,00
Parle, je t'écoute (contre le harcèlement scolaire)	1 000,00

8. versement d'un fonds de concours par Thonon Agglomération

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE le versement par Thonon Agglomération d'un fonds de concours d'un montant de 51 428 €

9. Décision modificative n° 1 Budget commune

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget commune 2019 dont les écritures figurent dans le tableau ci-dessous.

Article	Fonction	Crédits ouverts avant DM	Augmentation	Crédits ouverts
Signe: Dépense				
Section: Investissement				
Chapitre: 13 - Subventions d'investissement				
13151	422	0,00	45 876,00	45 876,00
Total Chapitre: 13 - Subventions d'investissement		0,00	45 876,00	45 876,00
Total Section: Investissement		0,00	45 876,00	45 876,00
Total Signe: Dépense		0,00	45 876,00	45 876,00
Signe: Recette				
Section: Investissement				
Chapitre: 13 - Subventions d'Investissement				
13251	422	0,00	45 876,00	45 876,00
Total Chapitre: 13 - Subventions d'Investissement		0,00	45 876,00	45 876,00
Total Section: Investissement		0,00	45 876,00	45 876,00
Total Signe: Recette		0,00	45 876,00	45 876,00
Total général		0,00	91 752,00	91 752,00

10. Mise en œuvre d'un système de vidéoprotection - Demandes de Subvention

Le Conseil, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'installation du système de vidéoprotection sur la commune de Douvaine
- **APPROUVE** le montant du projet soit 172 249 € Hors Taxes et un autofinancement de 73 349,00 € H.T.
- **APPROUVE** l'imputation de ce montant sur la section d'investissement du budget communal
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2020 à hauteur de 40 %, soit 68 900 €, pour financer le projet de vidéoprotection et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes de 30 000 €, pour financer le projet de vidéoprotection et à signer tous les documents s'y rapportant.

Urbanisme

11. Echange avec soulte entre la Commune et M. Franco VICTORIA

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la régularisation foncière par un échange avec soulte entre un tènement d'une surface de 35 m² et un tènement d'une surface de 71 m².
- **FIXE** le prix à 50 €/m² soit le montant de la soulte à 1 800 €.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

12. Constitution d'une servitude de passage tous usages lieu-dit « Artangy » au profit de l'indivision GENOUD

Le Conseil, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage tous usages sur la parcelle communale cadastrée Section D n° 1770 au profit de la parcelle cadastrée Section D n° 418 appartenant à l'indivision Genoud.
- **DIT** que cette servitude est consentie à titre gratuit et que les frais d'actes sont à la charge du bénéficiaire de la dite servitude.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

13. Déclassement du domaine public en vue d'une vente à l'indivision HAUTEVILLE

Le Conseil, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle cadastrée DP d'une contenance de 33 m²
- **EN PRONONCE** le déclassement et l'intégration au domaine privé communale
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit classement

Question diverse :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales

- **Point sur le suivi de l'agent déchargé de fonction :**
- **Invitation de la mairie le 7/11/2019 pour un état des lieux et propositions d'actions en direction des jeunes :**
- **Date de la prochaine séance publique : lundi 9 décembre 2019 à 19h30.**

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 21H00.
DOUVAIN, le 5 novembre 2019